

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2018

Convocations adressées le 23 novembre 2018

Étaient présents : R.LELIEVRE G.RIPEAUX B.LEMASSON F.ADAM V.BOUJU B.LEBOUC R.DELAUNAY C.FERAULT
D.GRAND C.PICHEREAU L.SAINT-MARTIN

Absents excusés : T.GUILLOUARD C.FOUBERT C.COUBRUN

- **Adhésion au contrat groupe de couverture des risques statutaires.** Le CDG53 a mis en concurrence les groupes d'assurances et son choix s'est porté sur le groupe Siaci Saint Honoré et Groupama (assureur GROUPAMA CENTRE MANCHE – Courtier gestionnaire SIACI SAINT HONORE)

Décision : le choix du CDG 53 est validé

- **Paiement indemnités de conseil au Receveur Municipal** : Indemnités d'un montant de 353 euros

Décision : **accepté**

- **Aide éventuelle au RASED** (réseau d'aides spécialisées pour enfants en difficultés)

Il est proposé de verser une subvention équivalente à 1 euro par élève pour le RASED qui a pour objectif d'accompagner élèves et enseignants pour remédier aux difficultés scolaires. Il se compose de deux psychologues de l'éducation nationale et de deux enseignants spécialisés. Cela représenterait une dépense de 53 euros.

Décision : avis favorable

- **Devis Territoire Energie Mayenne pour éclairage public rue des Thuyas**

Un devis a été demandé à TEM53 pour l'installation d'un candélabre supplémentaire rue des Thuyas (près logements Mayenne Habitat). La participation de la commune serait de 3.160 euros. Il convient de délibérer

Décision : avis défavorable

- **Budget primitif – décision modificative**

- Ajout crédit à l'article 6574 pour paiement de la participation au loyer du local de l'ADMR à hauteur de 1085 euros (loyers de juin 2016 à décembre 2018 à raison de 35 euros par mois)
- Ajout crédit à l'article 165 pour remboursement de cautions

Décision : accord

- **Marché de mission de maîtrise d'œuvre pour la restauration et l'extension de la salle des fêtes – demande de DETR**

La commission d'appel d'offres a procédé à l'ouverture des 7 plis reçus et à l'analyse des offres. Le cabinet retenu obtient une note de 9,4 sur 10 pour un montant de rémunération H.T de 43566 euros. Il est proposé au conseil municipal de retenir ce cabinet.

Décision : Le cabinet BOULAND a été retenu et un dossier de demande de DETR sera déposé

- **Examen des devis pour l'accessibilité de l'église de Lignières**

Nous avons reçu un nouveau devis de l'entreprise THOMAS

Décision : devis retenu pour un montant de 6.794,02 euros TTC

- **Travaux de la Commission communale pour l'adressage dans le cadre de la fibre optique – préconisations des modalités de l'adressage.**

La commission communale a commencé à travailler sur l'adressage – elle préconise le métrique.

Décision : avis favorable

- **Aide éventuelle à la destruction des nids de frelons asiatiques**

Il convient de délibérer pour attribuer ou pas une aide à la destruction des nids de frelons asiatiques.

Décision : pas d'avis de donné, en attente

- **Rapport annuel de la CCMA (acté) et point sur le PLUI**

- **Questions diverses**

- **Demande de participation aux frais engagés pour le livre écrit par Ch. FERAULT à l'occasion du centenaire**

Accord pour prise en charge à hauteur de 339,13 euros